

Conseil municipal | Séance du 15 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2022-12-15-27 | Projet de renouvellement urbain du quartier du Château-Blanc (NPNRU) - Avenant 1 à la convention pluriannuelle
Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 9 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 15 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Alia Cheikh

Exposé des motifs :

Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain et consécutivement à la revue de projet ANRU du 21 octobre 2022, un avenant à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier Château-Blanc signée le 2 avril 2020, doit être formalisé.

L'objet du présent avenant consiste à intégrer les évolutions suivantes :

- La maîtrise foncière menée en partie par procédure d'expropriation a généré un retard dans les procédures d'acquisitions et de surcroît aux opérations de construction et d'aménagement qui en découlent. Ce décalage entraîne un ajustement des calendriers opérationnels et des projets tels que les opérations de construction de la médiathèque, des immobiliers commerciaux n°1 et 2 et de la Maison du Citoyen.
- L'opération de démolition de l'immeuble Sorano s'est achevée le 26 octobre 2021. Il convient d'actualiser le plan de financement avec les coûts définitifs.
- Le plan de financement de l'opération de construction de la médiathèque a connu également plusieurs évolutions (augmentation des prix de construction, nouveau financeur, nouvelle répartition des aides de l'Etat) nécessitant sa réactualisation.
- Lors du Comité d'engagement de l'ANRU du 4 octobre 2021, les partenaires ont émis un avis favorable en vue d'un abondement complémentaire pour financer l'opération de la Grande Place sous maîtrise d'ouvrage de la Ville.
- L'intégration notamment de cette nouvelle opération d'aménagement nécessite d'actualiser les objectifs d'heures en matière d'insertion qui sont précisés dans ce présent avenant.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Le décret n°2014-1750 du 30 septembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains,
- Le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville,
- L'arrêté du 7 août 2015 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au Nouveau programme national de renouvellement urbain,
- La délibération du Conseil municipal du 28 juin 2018 approuvant le schéma global d'aménagement,
- La délibération du Conseil municipal du 17 octobre 2019 approuvant la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Château-Blanc,
- L'avis du Comité d'engagement de l'ANRU du 4 octobre 2021,
- L'avis des financeurs lors de la Revue de projet ANRU du 21 octobre 2022.

Considérant :

- Les évolutions proposées dans cet avenant contribuent à finaliser ou à poursuivre les opérations conformément aux orientations stratégiques inscrites dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Château-Blanc,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à procéder aux derniers ajustements de détail avec les partenaires, puis à signer ledit avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Alia Cheikh

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20221215-lmc128957-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 décembre 2022